

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus :
15

Conseillers

Séance du 6 octobre 2023

en fonction
11

Convocation en date du 29 septembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Quorum : 6

Conseillers
présents : 8

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale
MEYER Jérôme	Conseiller municipal	MARTIN Gérôme	Conseiller municipal
Maëlle GIGAND	Conseillère municipale	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale		

Membres absents excusés :

Raymond BLANCHE a donné procuration à Gérôme MARTIN
Lisa TRILLAUD a donné procuration à Fabienne HAMM
Antoine VILLARD a donné procuration à Jérôme MEYER

Délibération N°2023-10 -1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Ponthieu comme secrétaire de séance, Après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Délibération N°2023-10-2

Modification budgétaire N° 1- budget eau

Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

C /61523 + 22 000.00 €

C/74 + 22 000.00 €

Délibération N°2023-10-3

Objet : Vente du camion-pompier

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat du camion-pompier MERCEDES à hauteur de 20 000.00 €.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil donne son accord cette proposition et autorise le Maire à faire les transactions nécessaires à cette vente.

Délibération N°2023-10-4

Objet : Subvention au tennis-club de Saint- Jean-Kourtzerode

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande du président du tennis-club qui a organisé un cycle tennis au sein de notre R.P.I. et qui souhaite une participation financière de la commune afin de couvrir les frais engagés.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil vote la somme de 200 euros.

Délibération N°2023-10-5

Objet : Remboursement au conseil de fabrique

Le Maire propose que le vin d'honneur offert pour le départ du Père Albert fasse l'objet d'un partage entre les 4 communes : Lutzelbourg-Garrebourg- Hultehouse et Dannelbourg.

La quote-part par commune s'élève à la somme de 187.81 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil donne son accord cette proposition.

Délibération N°2023-10-6

Annulant la délibération du 1^{er} septembre 2023-9 -06

Objet : Chasse communale- constitution du lot et choix du mode de location

Le Maire soumet au conseil municipal les propositions de la commission consultative de chasse réunie le 28 septembre 2023.

Il a été décidé de la constitution d'un lot unique de 19 ha 69 ares et 03 centiares, déduction faite des réserves et des enclaves.

La mise à prix du lot est de 400 €- quatre cents euros.

Le mode de mise en location proposé est la convention gré à gré.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil donne son accord ses propositions

Délibération N°2023-10-7

Annulant la délibération du 1^{er} septembre 2023-9 -06

Objet : Chasse communale- signature de la convention

Le maire fait part au conseil municipal du fait que Monsieur Stenger Sylvain demeurant à Mittelbronn a demandé le renouvellement de sa convention gré à gré au prix de 400 euros- quatre cents euros.

Le dossier étant complet, la commission réunie le 28 septembre dernier a donné un avis favorable sur cette convention.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil donne son accord cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de gré à gré.

Délibération N°2023-10-8

Objet : Nombre de postes d'adjoints au maire.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Marty du poste de 2^{ème} adjoint, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

Délégué suppléant à la communauté de communes.

Vu la démission de Monsieur Marty Richard en date du 7 juillet 2023, Monsieur Raymond BLANCHE, suivant l'ordre du tableau des élus, devient délégué suppléant de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 6 octobre 2023.

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.
Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982*

Le Maire, Grégoire PERRY

La secrétaire de séance, Aronique PONTHEU

